



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 18 octobre 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230930-D20230014510-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 28

de Votants : 38

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.00145/2023 du 30/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente septembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 septembre 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (28)

M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaeldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (10)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée)

Absents excusés : (1)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale),

Procuration : (10)

M. Mahamoudou AHAMADI donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Marianne DAMARY donne pouvoir à Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Jacques Martial HENRY donne pouvoir à Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjoint au Maire), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

**Décision modificative
N°02/2023 (VILLE ET
SRU)**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 16/10/2023 que la convocation avait été faite le 23/09/2023.

Le Maire.



Vu la lettre de notification en date du 18 juillet 2023 relatif au versement de la dotation définitive au titre du dispositif « filet d'inflation » pour un montant de **2 366 246€** ;

Vu la situation budgétaire de la ville sur le premier semestre 2023 ;

DECISION MODIFICATIVE VILLE

Considérant que les chapitres 012, 66,67 doivent aussi être approvisionnés pour permettre l'exécution du budget 2023 ;

Considérant que la caisse des écoles a obtenu un fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2022-2023 et qu'il convient d'augmenter leurs participations en vue du paiement des personnels dédiés ;

Considérant que l'état des amortissements 2022 édité affiche un écart sur les biens amortis aux articles 28188/28152 et 28184, et qu'il convient de rajouter les montants manquants ;

Considérant que le budget primitif de la ville de Mamoudzou 2023 sera modifié comme suit :

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
012	Charges de personnel, frais assimilés	42 000 000,00	682 246,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	8 200 000,00	682 246,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 500 000,00	900 000,00	0,00
657361	Caisse des ecoles	2 400 000,00	900 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	25 000,00	0,00
6561	Frais de personnel	0,00	25 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		63 000 000,00	1 607 246,00	0,00
66	Charges financières (b)	400 000,00	85 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	324 715,09	25 000,00	0,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	15 000,00	60 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500 000,00	1 489 801,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	300 000,00	1 489 801,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		63 900 000,00	3 182 047,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 500 000,00	145 199,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 500 000,00	145 199,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 000 000,00	145 199,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 000 000,00	145 199,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		66 900 000,00	3 327 246,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 327 246,00
--	---------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
74	Dotations et participations	34 000 000,00	2 366 246,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	1 900 000,00	2 366 246,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		66 200 000,00	2 366 246,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		66 900 000,00	2 366 246,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	961 000,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 327 246,00
--	---------------------

Considérant que dans la section d'investissement, il convient aussi d'inscrire les crédits en lien avec les opérations études non suivis de travaux pour le passage à la M57 (travaux sur la qualité comptable) qui n'ont aucune incidence financière ce ne sont que des opérations d'ordre :

Dépense investissement

2312 :- 961 000€

2313 :- 354 801€

Recettes d'investissement

1068 : - 961 000€

040 : 145 199,00€

041 2023 : 2 500 000 €

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	28 504 167,00	-815 801,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 380 000,00	-961 000,00	0,00
2313	Constructions	22 251 813,46	-354 801,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 277 500,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 594 853,54	500 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		49 504 167,00	-815 801,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		52 500 000,00	-815 801,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	500 000,00	2 500 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	2 500 000,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		500 000,00	2 500 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		53 000 000,00	1 684 199,00	

p / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 200 000,00	-961 000,00	0,00
10222	FCTVA	3 041 806,43	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	4 958 193,57	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	-961 000,00	0,00
Total des recettes financières		8 200 000,00	-961 000,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		49 500 000,00	-961 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 500 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 500 000,00	145 199,00	0,00
28152	Installations de voirie	105 680,19	35 888,00	0,00
28184	Mobilier	184 506,99	6 809,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	270 932,59	102 502,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 000 000,00	145 199,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	500 000,00	2 500 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	2 500 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 500 000,00	2 645 199,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		53 000 000,00	1 684 199,00	0,00

Considérant que cette décision modificative est équilibrée et concerne les deux sections fonctionnement et investissement ;

Considérant que Le montant global de la décision modificative s'équilibre à 3 327 246 € en fonctionnement et - 1 684 199 € en investissement ;

DECISION MODIFICATIVE SRU

Considérant que le **budget primitif SRU 2023** sera modifié comme suit :

DECISION MODIFICATIVE SRU									
FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
Chap	Articles/intitulés	BP + BS + REPORT	Dépenses	Recettes	Chap	Articles/intitulés	BP + BS + REPORT	Dépenses	Recettes
012	Charge de personnel	700 000	+120 000		20	Immobilisations incorporelles	2 365 000	-1 077 925	
641 31	Rémunérations	331 200	+120 000		203 1	Frais d'études	2 365 000	-1 077 925	
65	Autres charges gestion courante	25 000	+25 675		23	Immobilisations en cours	7 847 921	+2000 000	
657 4	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	11 000	+25 675		231 3	Constructions	6 237 187	+2 000 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	66 761	+22 075						
74	Dotations et participations	1 125 000		+167 750	13	Subventions d'investissement	6 014 100		+900 000
747 18	Autres participations Etat	82 250		+167 750	132 41	Communes membres du GFP	2 000 000		+900 000
					021	Virement de la section de fonctionnement	66 761		+22 075
	Total		+167 750	+167 750		Total		+922 075	+922 075
	Budget total								+1 089 825

Considérant que cette décision modificative SRU est équilibrée et concerne les deux sections fonctionnement et investissement.

Considérant que le montant global de la décision modificative s'équilibre à 167 750 € en fonctionnement et 922 075 € en investissement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De valider la décision modificative n°2 de la Ville et du SRU.

Article 2 : D'approuver l'ouverture des lignes budgétaires pour le fonctionnement des groupes des élus et autoriser les dépenses.

Article 3 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 02/10/2023



Abstention (0) :

Contre (0) :